

Supplier's Declaration of Conformity

According to 47CFR, Part 2 and 15 for Class B Personal Computers and Peripherals; and/or CPU Boards and Power Supplies used with Class B Personal Computers:

We: Epson America, Inc.

Located at: 3840 Kilroy Airport Way, MS 3-13, Long Beach, CA 90806-2469

Telephone: (562) 981-3840

Declare under sole responsibility that the product identified herein, complies with 47CFR Part 2 and 15 of the FCC rules as a Class B digital device. Each product marketed, is identical to the representative unit tested and found to be compliant with the standards. Records maintained continue to reflect the equipment being produced can be expected to be within the variation accepted, due to quantity production and testing on a statistical basis as required by 47CFR §2.906. Operation is subject to the following two conditions: (1) this device may not cause harmful interference, and (2) this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

Trade Name: Epson®

Type of Product: LCD Projector

Model: H976A/HA02A

Marketing Name: EX5280/Pro EX7280

Options: Remote controller (model 2198635xx [x=0-9])

Wireless LAN Safety and Specifications (Pro EX7280)

Contains wireless LAN module model: WLU5630B-D101(RoHS)

This document provides safety instructions and describes the specifications. Read this document carefully before use to ensure your safety and product performance.

Data transmission is always initiated by software, which is then passed down through the MAC, through the digital and analog baseband, and finally to the RF chip. Several special packets are initiated by the MAC. These are the only ways the digital baseband portion will turn on the RF transmitter, which it then turns off at the end of the packet. Therefore, the transmitter will be on only while one of the aforementioned packets is being transmitted. In other words, this device automatically discontinues transmission in case of either absence of information to transmit or operational failure.

This equipment is restricted to indoor operation only.

U.S.

Contains FCC ID: BKMAE-WLU5630

This device complies with Part 15 of the FCC Rules. Operation is subject to the following two conditions:

(1) This device may not cause harmful interference, and (2) this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

This equipment has been tested and found to comply with the limits for a Class B digital device, pursuant to Part 15 of the FCC Rules. These limits are designed to provide reasonable protection against harmful interference in a residential installation. This equipment generates, uses, and can radiate radio frequency energy and, if not installed and used in accordance with the instructions, may cause harmful interference to radio communications. However, there is no guarantee that interference will not occur in a particular installation. If this equipment does cause harmful interference to radio or television reception, which can be determined by turning the equipment off and on, the user is encouraged to try to correct the interference by one or more of the following measures:

- Reorient or relocate the receiving antenna.
- Increase the separation between the equipment and receiver.
- Connect the equipment into an outlet on a circuit different from that to which the receiver is connected.
- Consult the dealer or an experienced radio/TV technician for help.

Caution: Changes or modifications not expressly approved by the party responsible for compliance could void the user's authority to operate this equipment. Properly shielded and grounded cables and connectors must be used for connection to host computers and/or peripherals in order to meet FCC emission limits.

This transmitter must not be co-located or used in conjunction with any other antenna or transmitter.

This equipment complies with FCC radiation exposure limits set forth for an uncontrolled environment. This equipment should be installed and operated keeping the radiator at least 7.9 inches (20 cm) or more away from person's body.

Canada

Contains IC: 1052D-WLU5630

CAN ICES-3 (B)/NMB-3 (B)

This device complies with Industry Canada's license-exempt RSSs. Operation is subject to the following two conditions: (1) This device may not cause interference; and (2) this device must accept any interference, including interference that may cause undesired operation of the device.

This equipment complies with IC radiation exposure limits set forth for an uncontrolled environment and meets RSS-102 of the IC radio frequency (RF) Exposure rules. This equipment should be installed and operated keeping the radiator at least 20 cm (7.9 inches) or more away from person's body.

Epson America, Inc. Limited Warranty

One-Year Projector Limited Warranty and 90-Day Lamp Limited Warranty

- A. What Is Covered:** Epson America, Inc. ("Epson") warrants to the purchaser of the Epson product enclosed with this limited warranty statement that the product, if purchased new and operated in the United States, Canada, or Puerto Rico, will be free from defects in workmanship and materials for a period of one (1) year from the date of original purchase. This limited warranty applies only to the projector and not to the projector lamp, which carries a limited warranty period of ninety (90) days from the date of original purchase. For warranty service, you may be required to provide proof of the date of original purchase.
- B. What Epson Will Do To Correct Problems:** If your product requires service during the limited warranty period, please call Epson at the number at the end of this statement and be prepared to provide the model, serial number, and, if required, date of original purchase. This line will be answered during Epson's regular support hours (currently 6:00 AM to 8:00 PM, Pacific Time, Monday through Friday, and 7:00 AM to 4:00 PM on Saturday - subject to change). If Epson confirms that warranty service is required, Epson will, at its option, repair or replace the defective unit without charge for parts or labor. If Epson authorizes an exchange for the defective unit, Epson will ship a replacement product to you, freight prepaid, as long as you use an address in the United States, Canada, or Puerto Rico. The replacement product may be new or refurbished to the Epson standard of quality. (The replacement product may not include promotional materials, accessories, documentation, manuals, software, or cables.) You are responsible for securely packaging the defective unit and returning it to Epson within five (5) working days of receipt of the replacement. Epson requires a debit or credit card number to secure the cost of the replacement product in the event that you fail to return the defective one. If Epson authorizes repair instead of exchange, Epson will direct you to send your product to Epson or its authorized service center, where the product will be repaired and sent back to you. You are responsible for packaging the product and for all postage or shipping costs to and from the Epson authorized service center. When warranty service involves the exchange of the product or of a part, the item replaced becomes Epson's property. The replacement product or part may be new or refurbished to the Epson standard of quality. If service cannot be provided on the product for any reason and Epson no longer sells the same model, Epson will replace your product with a model of equal or superior value. Replacement products or parts assume the remaining warranty period of the original product. If Epson replaces the lamp as part of the warranty service, the replacement lamp carries the limited 90-day warranty stated above.
- C. What This Warranty Does Not Cover:**
1. Any damage caused by misuse, abuse, improper installation, or neglect; disasters such as fire, flood, or lightning; or improper electrical currents, software, or interaction with non-Epson products
 2. Any damage caused by or any service for third-party software, applications, parts, components, or peripheral devices added to the product after its shipment from Epson, such as dealer- or user-added boards, components, or cables

3. Any damage caused by installing the product next to a heat source or directly in the path of an air vent or an air conditioner
4. Damage due to excessive, continual usage
5. Damage caused by failure to properly maintain the product (see your online *User's Guide* for details)
6. Service when the product is used outside the U.S., Canada, or Puerto Rico
7. Service if the product label, logo, rating label, or serial number has been removed
8. Consumables such as filters or any items that are identified as being replaceable by the user in the product documentation (see your online *User's Guide* for details)
9. Loss of data
10. Installation or removal
11. Any damage from service performed by anyone other than an Epson Authorized Servicer
12. Damage resulting from operation or storage in areas with smoke, oil, high humidity, steam, corrosive gases or chemicals, excessive dust, vibration, or shock
13. Cosmetic damage caused by handling or normal wear and tear during use
14. Any product or parts purchased as used, refurbished, or reconditioned
15. Any damage caused by using improper packaging materials or improper packaging and shipping when returning a product for repair or replacement. You will be invoiced for such shipping damage to the product.

This warranty is not transferrable. Epson is not responsible for your data or applications, which cannot be restored and should be backed up by you. Postage, insurance, and shipping costs incurred in presenting your Epson product for carry-in warranty service are your responsibility. If a claimed defect cannot be identified or reproduced in service, you will be held responsible for costs incurred.

D. DISCLAIMER OF WARRANTIES: EPSON'S SOLE AND EXCLUSIVE LIABILITY AND YOUR EXCLUSIVE REMEDY FOR BREACH OF WARRANTY SHALL BE LIMITED TO EITHER, AT EPSON'S OPTION, REPAIR OR REPLACEMENT AS SET FORTH ABOVE. THE WARRANTY AND REMEDY PROVIDED ARE EXCLUSIVE AND IN LIEU OF ALL OTHER EXPRESSED OR IMPLIED WARRANTIES INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY, FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE AND NON-INFRINGEMENT. SOME LAWS DO NOT ALLOW THE EXCLUSION OF IMPLIED WARRANTIES. IF THESE LAWS APPLY, THEN ALL EXPRESS AND IMPLIED WARRANTIES ARE LIMITED TO THE WARRANTY PERIOD IDENTIFIED ABOVE. UNLESS STATED HEREIN, ANY STATEMENTS OR REPRESENTATION MADE BY ANY OTHER PERSON OR FIRM ARE VOID. SOME STATES DO NOT ALLOW LIMITATIONS ON HOW LONG IMPLIED WARRANTIES LAST, SO THE ABOVE LIMITATIONS MAY NOT APPLY TO YOU.

E. EXCLUSION OF DAMAGES; EPSON'S MAXIMUM LIABILITY: IN NO EVENT SHALL EPSON OR ITS AFFILIATES BE LIABLE FOR ANY SPECIAL, INCIDENTAL, OR CONSEQUENTIAL DAMAGES OR ANY LOST PROFITS, COST OF SUBSTITUTE EQUIPMENT, DOWNTIME, CLAIMS OF THIRD PARTIES, INCLUDING CUSTOMERS, OR INJURY TO PROPERTY, RESULTING FROM THE USE OR INABILITY TO USE THE EPSON PRODUCT; WHETHER RESULTING FROM BREACH OF WARRANTY OR ANY OTHER LEGAL THEORY. IN NO EVENT SHALL EPSON OR ITS AFFILIATES BE LIABLE FOR DAMAGES OF ANY KIND IN EXCESS OF THE ORIGINAL RETAIL PURCHASE PRICE OF THE PRODUCT. SOME STATES DO NOT ALLOW EXCLUSION OR LIMITATION OF INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES, SO THE ABOVE LIMITATIONS MAY NOT APPLY TO YOU.

F. Disputes, Arbitration, Governing Laws:

1. Both you and Epson agree that any controversy or claim arising out of or relating to Epson products or services or this agreement, shall be resolved by arbitration on an individual, non-class, non-representative basis, rather than in court. The arbitration shall be governed by the rules of JAMS that are in effect when the arbitration is filed, excluding any rules that permit arbitration on a class or representative basis and under the rules set forth in this agreement. The arbitrator, and not any federal, state, or local court or agency shall have the exclusive authority to resolve any dispute relating to the interpretation, applicability,

enforceability, or formation, including but not limited to, any claim that all or any part is void or voidable. JAMS rules are available at <http://www.jamsadr.com> or by calling 1-800-352-5267. Disputes shall be resolved by a single neutral arbitrator, and both parties shall have a reasonable opportunity to participate in the selection of the arbitrator. If you wish, you may appear at the arbitration by phone. The arbitrator is bound by the terms of this agreement.

2. Pre-Arbitration Steps and Notice. Before submitting a claim for arbitration, you agree to try, for sixty (60) days, to resolve any dispute informally by contacting us at customer.inquires@ea.epson.com. Please include your name, address and contact information, the facts giving rise to the dispute, and the relief requested. You agree to act in good faith to resolve the dispute, but if you and Epson do not reach a resolution within the sixty (60) days, you may commence an arbitration.
3. Opt-out. You may elect to opt-out (exclude yourself) from the final, binding, individual arbitration procedure and waiver of class and representative proceedings specified in this agreement by sending a written letter to Epson America, Inc., ATTN: Legal Department, 3840 Kilroy Airport Way, Long Beach, CA 90806, within thirty (30) days of your purchase of the Epson products and/or services that specifies (i) your name, (ii) your mailing address, and (iii) your request to be excluded from the final, binding individual arbitration procedure and waiver of class and representative proceedings specified in this Section F. In the event that you opt-out consistent with the procedure set forth above, all other terms shall continue to apply, including the requirement to provide notice prior to litigation.
4. There is no judge or jury in arbitration and your grounds for appeal are limited, however, the arbitrator is empowered to grant relief and award you the same damages as a court could, including declaratory or injunctive relief. Judgment on the arbitration may be entered in any court having jurisdiction.
5. Notwithstanding the foregoing, you may bring an individual action in a small claims court of your state or municipality if the action is within that court's jurisdiction and is pending only in that court.
6. Notwithstanding the foregoing, we also both agree that you or we may bring suit in court to enjoin infringement or other misuse of trademark, patent infringement, copyright, or trade secret.
7. Any action must be brought within one (1) year of the expiration of the warranty.
8. If any provision in this Section F is found to be unenforceable, that provision shall be severed with the remainder of this agreement remaining in full force and effect. The foregoing shall not apply to the prohibition against class or representative actions. This means that if Section 9 (below) is found to be unenforceable, the entire Section 9 (but only Section 9) shall be null and void.
9. **We each agree that any dispute resolution proceedings will be conducted only on an individual basis and not in a class, consolidated or representative action.**
10. This Section F is governed by the Federal Arbitration Act.

G. Other Provisions:

1. Other Rights You May Have: This warranty gives you specific legal rights, and you may also have other rights which vary from jurisdiction to jurisdiction. Some jurisdictions do not allow limitations on how long an implied warranty lasts, or allow the exclusion or limitation of incidental or consequential damages, so the above limitations or exclusions may not apply to you.
2. Warranties in Canada: In Canada, warranties include both warranties and conditions.
3. Governing Law: Except for any claims subject to arbitration pursuant to Section F, you and Epson agree that the law of the state where you reside shall govern.
4. Venue: Except for claims subject to arbitration pursuant to Section F, in the event of a dispute you and Epson both consent to the jurisdiction of your state of residence or, if none, then of the courts in Los Angeles County, California.

To find the Epson Authorized Reseller nearest you, please visit www.epson.com in the U.S. or www.epson.ca in Canada.

To find the Epson Customer Care Center nearest you, please visit www.epson.com/servicecenterlocator in the U.S. or www.epson.ca/servicecenterlocator in Canada.

To contact the Epson ConnectionSM, please call (800) 637-7661 or (562) 276-4394 in the U.S. and (905) 709-3839 in Canada, or write to Epson America, Inc., P.O. Box 93012, Long Beach, CA 90809-3012.

EPSON is a registered trademark of Seiko Epson Corporation.

Epson Connection is a service mark of Epson America, Inc.

General Notice: Other product names used herein are for identification purposes only and may be trademarks of their respective owners. Epson disclaims any and all rights in those marks.

Déclaration de conformité du fournisseur

Selon la norme 47CFR, parties 2 et 15, régissant les ordinateurs personnels et périphériques de classe B, et/ou les unités centrales et les dispositifs d'alimentation électrique utilisés avec les ordinateurs personnels de classe B :

Nous : Epson America, Inc.

Situés à : 3840 Kilroy Airport Way, MS 3-13, Long Beach, CA 90806-2469

Téléphone : 562 981-3840

Déclarons sous notre seule et unique responsabilité que le produit identifié dans la présente est conforme à la norme 47CFR, parties 2 et 15, des règles FCC visant les dispositifs numériques de classe B. Chaque produit commercialisé est identique à l'appareil représentatif testé et jugé conforme aux normes. Les dossiers indiquent que l'équipement produit se situe dans les limites acceptables, du fait de la production en quantité et des essais statistiques réalisés, conformément à la norme 47CFR, alinéa 2.906. Son utilisation est soumise aux deux conditions suivantes : 1) cet appareil ne doit pas provoquer de brouillage, et 2) cet appareil doit tolérer le brouillage à la réception, y compris le brouillage risquant de provoquer un fonctionnement indésirable de celui-ci.

Nom commercial : Epson®

Type de produit : Projecteur ACL

Modèle : H976A/HA02A

Nom de marketing : EX5280/Pro EX7280

Options : Télécommande (modèle 2198635xx [x=0-9])

Consignes de sécurité et caractéristiques du module LAN sans fil (Pro EX7280)

Contient un module LAN sans fil de modèle : WLU5630B-D101(RoHS)

Ce document contient des consignes de sécurité et une description des caractéristiques techniques. Lisez attentivement ce document avant l'utilisation pour assurer votre sécurité et le rendement optimal du produit.

La transmission de données est toujours initiée par un logiciel, puis transmise au contrôle d'accès au support (MAC) par la bande de base analogique et numérique, avant de parvenir à la puce radiofréquence (RF). Plusieurs paquets spéciaux sont initiés par le contrôle d'accès au support. La portion numérique de la bande de base ne peut mettre en marche le transmetteur radio que de cette façon, et conséquemment l'éteindre à la fin du paquet. Par conséquent, le transmetteur ne sera en marche que lorsque les paquets en question seront en cours de transmission. Autrement dit, le dispositif cesse automatiquement la transmission lorsqu'il n'y a pas d'information à transmettre ou en cas de défaillance.

Cet équipement ne doit être utilisé qu'en intérieur.

É.-U.

Comporte un identifiant FCC : BKMAE-WLU5630

Cet appareil est conforme à la partie 15 de la réglementation FCC. Son utilisation est soumise aux deux conditions suivantes : 1) cet appareil ne doit pas provoquer de brouillage, et 2) cet appareil doit tolérer le brouillage à la réception, y compris le brouillage risquant de provoquer un fonctionnement indésirable de celui-ci.

À l'issue des tests dont il a fait l'objet, cet équipement a été déclaré conforme aux normes des appareils numériques de classe B, conformément à la partie 15 de la réglementation FCC. Ces normes sont destinées à assurer un niveau de protection adéquat contre le brouillage nuisible dans les installations résidentielles. Cet équipement produit, utilise et peut émettre des fréquences radioélectriques et, s'il n'est pas installé et utilisé conformément aux directives, peut brouiller les communications radio. Il est en outre impossible de garantir

qu'aucune interférence ne se produira dans une installation en particulier. Si le présent équipement brouille la réception des ondes radio ou télévisuelles, ce que pouvez déterminer en éteignant et en rallumant l'équipement, nous vous invitons à prendre l'une ou plusieurs des mesures correctives suivantes :

- Réorientez ou déplacez l'antenne de réception.
- Éloignez l'équipement du récepteur.
- Branchez l'équipement dans une prise donnant sur un autre circuit que celui où le récepteur est branché.
- Demandez conseil au revendeur de l'appareil ou obtenez l'aide d'un technicien radio/télévision expérimenté.

Mise en garde : Toute modification non expressément autorisée par la partie responsable de la conformité peut révoquer le droit d'usage de l'utilisateur lui permettant de faire fonctionner le présent équipement. Des câbles et des connecteurs correctement blindés et reliés à la terre doivent être utilisés pour les connexions à un ordinateur hôte et/ou à des périphériques afin de respecter les limites d'émission de la FCC.

Cet émetteur ne doit pas être installé au même endroit qu'une autre antenne ou un autre émetteur ou utilisé conjointement à une autre antenne ou un autre émetteur.

Cet équipement est conforme aux limites d'exposition aux rayonnements de la FCC établies pour un environnement non contrôlé. Cet équipement doit être installé et utilisé avec un minimum de 7,9 po (20 cm) de distance entre l'élément rayonnant et tout corps humain.

Canada

Contient IC : 1052D-WLU5630

NMB-3 (B)

Cet appareil est conforme aux normes CNR exemptes de licence d'Industrie Canada. Son utilisation est soumise aux deux conditions suivantes : 1) cet appareil ne doit pas provoquer de brouillage, et 2) cet appareil doit tolérer le brouillage à la réception, y compris le brouillage risquant de provoquer un fonctionnement indésirable de celui-ci.

Cet équipement est conforme aux limites d'exposition aux rayonnements d'IC établies pour un environnement non contrôlé, et est conforme aux règles en matière d'exposition aux radiofréquences CNR-102 d'IC. Cet équipement doit être installé et utilisé avec un minimum de 7,9 po (20 cm) de distance entre l'élément rayonnant et tout corps humain.

Garantie limitée d'Epson America, Inc.

Garantie limitée d'un an sur le projecteur et garantie limitée de 90 jours sur la lampe.

- A. Ce qui est couvert :** Epson America, Inc. (« Epson ») garantit à l'acheteur du produit Epson couvert par la présente garantie limitée que si le produit est acheté neuf et utilisé seulement au Canada, aux États-Unis ou à Porto Rico, il sera exempt de défaut de fabrication et de vice de matériau pendant une durée d'un (1) an, à compter de la date d'achat d'origine. La présente garantie limitée ne s'applique qu'au projecteur et non à la lampe du projecteur, qui comporte une période de garantie limitée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat d'origine. Pour toute intervention au titre de la garantie, vous pourriez devoir fournir la preuve de la date d'achat d'origine.
- B. Comment Epson corrigera les problèmes :** Si votre produit doit être réparé durant la période où il est couvert par la garantie limitée, veuillez appeler Epson au numéro inscrit à la fin de la présente déclaration et assurez-vous d'être en mesure d'indiquer le modèle, le numéro de série et, au besoin, la date d'achat d'origine. Epson répondra aux appels durant les heures normales de soutien (actuellement du lundi au vendredi de 6 h à 20 h, heure du Pacifique, et le samedi de 7 h à 16 h — les heures peuvent changer). Si Epson confirme qu'une intervention au titre de la garantie est nécessaire, Epson pourra, à son choix, réparer ou remplacer l'appareil défectueux sans frais de pièces ou de main-d'œuvre. Si Epson autorise le remplacement de l'unité défectueuse, Epson vous enverra un produit de remplacement, en port payé, si vous avez une adresse au Canada, aux États-Unis ou à Porto Rico. Le produit de remplacement pourra être neuf ou remis à neuf selon les normes de qualité d'Epson. (Le produit de remplacement pourrait exclure le matériel promotionnel, les accessoires, la documentation, les manuels, les logiciels ou les câbles.) Vous avez la responsabilité d'emballer correctement l'unité défectueuse et de la retourner à Epson dans un délai de cinq (5) jours ouvrables suivant la réception de l'unité de remplacement. Epson vous demandera un numéro de carte de crédit ou de débit pour couvrir le coût du produit de remplacement au cas où vous ne

retourneriez pas le produit défectueux. Si Epson autorise une réparation plutôt qu'un échange, Epson vous demandera de lui envoyer votre produit directement ou à son centre de service autorisé, qui réparera le produit et vous le renverra. Vous avez la responsabilité d'emballer le produit et devez assumer les frais de poste et d'expédition vers et depuis le centre de service autorisé Epson. Lorsqu'une intervention au titre de la garantie nécessite l'échange du produit ou d'une pièce, l'élément remplacé devient la propriété d'Epson. Le produit ou la pièce de remplacement pourra être neuf ou remis à neuf selon les normes de qualité d'Epson. S'il n'est pas possible de réparer le produit pour quelque raison que ce soit et qu'Epson ne vend plus le modèle en question, Epson remplacera le produit par un produit d'un autre modèle de valeur équivalente ou supérieure. Les produits ou pièces remplacés sont couverts pour la période de garantie restante du produit d'origine. Si Epson remplace la lampe lors d'une intervention au titre de la garantie, la lampe de rechange porte la garantie limitée de 90 jours énoncée plus haut.

C. Ce que la présente garantie ne couvre pas :

1. Tous les dommages causés par une mauvaise utilisation, une utilisation abusive, une installation incorrecte, une négligence, les catastrophes comme un incendie, une inondation ou la foudre, une surtension électrique, un logiciel ou une interaction avec des produits de marque autre qu'Epson.
2. Tous les dommages causés par des logiciels, des applications, des pièces, des composants ou des appareils périphériques de tiers ajoutés au produit après son envoi par Epson, par exemple, les cartes, composants ou câbles ajoutés par le revendeur ou l'utilisateur, ou tout entretien visant l'un ou l'autre de ces éléments.
3. Tous les dommages causés par l'installation du produit près d'une source de chaleur ou directement dans la trajectoire d'une grille d'aération ou d'un climatiseur.
4. Les dommages causés par une utilisation continue et excessive.
5. Les dommages causés par un entretien inadéquat du produit (voir le *Guide de l'utilisateur* en ligne à ce sujet).
6. L'entretien lorsque le produit est utilisé hors du Canada, des États-Unis ou de Porto Rico.
7. Le service de garantie lorsque l'étiquette, le logo, la plaque signalétique ou le numéro de série ont été enlevés du produit.
8. Les consommables comme les filtres ou tous les éléments identifiés comme pouvant être remplacés par l'utilisateur dans la documentation du produit (voir le *Guide de l'utilisateur* en ligne à ce sujet).
9. La perte de données.
10. L'installation ou la désinstallation.
11. Tous les dommages résultant de l'entretien fait par un tiers autre qu'un réparateur Epson autorisé.
12. Les dommages résultant du fonctionnement ou de l'entreposage de l'appareil dans un environnement l'exposant à de la fumée, à de l'huile, à un taux d'humidité élevé, à de la condensation, des gaz corrosifs ou des produits chimiques, à de la poussière, des vibrations ou des chocs excessifs.
13. Les dommages esthétiques causés par la manipulation ou l'usure normale lors de l'utilisation.
14. Tous les produits ou toutes les pièces achetés usagés, remis à neuf ou remis en état.
15. Tous les dommages causés par des matériaux d'emballage inappropriés ou découlant d'un emballage et d'un transport inappropriés lorsqu'un produit est retourné à des fins de réparation ou de remplacement. Les dommages subis par le produit lors du transport vous seront facturés.

Cette garantie n'est pas transférable. Epson n'est pas responsable de vos données ou de vos applications, lesquelles ne pourront pas être restaurées en cas de perte. Il vous incombe d'en prévoir la sauvegarde. Vous devrez assumer les frais d'affranchissement, d'assurance ou d'expédition engagés pour faire réparer votre produit Epson au titre de la garantie avec retour en atelier. Si une anomalie signalée ne peut être décelée ni reproduite lors de l'entretien, les frais engagés seront à votre charge.

D. STIPULATION D'EXONÉRATION DE GARANTIES : LA RESPONSABILITÉ UNIQUE D'EPSON ET VOTRE DÉDOMMAGEMENT EXCLUSIF EN CAS DE RUPTURE DE GARANTIE SERONT LIMITÉS, AU CHOIX D'EPSON, À LA RÉPARATION OU AU REMPLACEMENT, COMME INDIQUÉ CI-DESSUS. LA GARANTIE ET LE DÉDOMMAGEMENT SONT EXCLUSIFS ET REMPLACENT TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTABILITÉ À UNE FIN PARTICULIÈRE ET DE NON-VIOLATION DE DROITS.

CERTAINES LOIS NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION DE GARANTIES IMPLICITES. LE CAS ÉCHÉANT, L'EFFET DE TOUTES LES GARANTIES EXPRESSES ET IMPLICITES SE LIMITE À LA PÉRIODE DE GARANTIE MENTIONNÉE PRÉCÉDEMMENT. SAUF DISPOSITIONS CONTRAIRES, TOUTE DÉCLARATION OU GARANTIE FAITE PAR UNE AUTRE PERSONNE OU SOCIÉTÉ EST NULLE. CERTAINS ÉTATS N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS VISANT LA DURÉE D'UNE GARANTIE IMPLICITE; LES LIMITATIONS INDIQUÉES PRÉCÉDEMMENT POURRAIENT AINSI NE PAS ÊTRE APPLICABLES.

E. EXCLUSION DES DOMMAGES; RESPONSABILITÉ MAXIMALE D'EPSON : NI EPSON NI SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES NE POURRONT ÊTRE TENUS RESPONSABLES EN CAS DE DOMMAGES SPÉCIAUX, INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS ET EN CAS DE PERTES DE BÉNÉFICES, DES COÛTS DE L'ÉQUIPEMENT DE SUBSTITUTION, DU TEMPS D'ARRÊT, DES RÉCLAMATIONS DE TIERS, Y COMPRIS DE CLIENTS, OU DES DOMMAGES MATÉRIELS DÉCOULANT DE L'UTILISATION OU DE L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER LE PRODUIT EPSON, QU'ELLE SOIT CAUSÉE PAR UNE VIOLATION DE LA GARANTIE OU TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE. EN AUCUN CAS EPSON OU SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES DE QUELQUE TYPE QUE CE SOIT QUI EXCÈDENT LE PRIX D'ACHAT AU DÉTAIL ORIGINAL DU PRODUIT. CERTAINS ÉTATS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LES LIMITATIONS VISANT LES DOMMAGES ACCIDENTELS OU INDIRECTS; LES LIMITATIONS INDIQUÉES PRÉCÉDEMMENT POURRAIENT AINSI NE PAS ÊTRE APPLICABLES.

F. Différends, arbitrage, lois applicables :

1. Vous et Epson convenez que toutes les controverses ou réclamations en lien avec les produits ou services d'Epson ou avec la présente entente seront réglées par arbitrage sur une base individuelle (et non dans le cadre d'une action collective ou d'un mandat représentatif), plutôt que devant les tribunaux. L'arbitrage sera régi par le règlement de JAMS en vigueur au moment où une demande d'arbitrage est déposée, et par les règles énoncées dans la présente entente, à l'exclusion des règles qui permettent l'arbitrage sur la base d'actions collectives et de mandats représentatifs. L'arbitre, et non un tribunal ou un organisme fédéral, étatique, provincial, territorial ou local, détient le pouvoir exclusif de régler un différend découlant de l'interprétation, de l'applicabilité, du caractère exécutoire ou de la création des présentes, y compris, mais sans s'y limiter, toute déclaration indiquant qu'une partie ou l'intégralité des présentes est nulle ou annulable. On peut consulter le règlement de JAMS à l'adresse <http://www.jamsadr.com>, ou en composant le 1 800 352-5267. Les différends doivent être résolus par un seul arbitre neutre, et les deux parties doivent avoir une possibilité raisonnable de participer à la sélection de l'arbitre. Si vous le souhaitez, vous pouvez comparaître par téléphone. L'arbitre est lié par les conditions de la présente entente.
2. Préparation à l'arbitrage et avis. Avant de soumettre une demande d'arbitrage, vous acceptez de vous efforcer de résoudre tout différend de façon informelle pendant soixante (60) jours en communiquant avec nous à l'adresse customer.inquires@ea.epson.com. Prière de nous indiquer votre nom, votre adresse, vos coordonnées, les faits à l'origine du différend et les dommages-intérêts demandés. Vous vous engagez à agir de bonne foi pour résoudre le différend, mais si vous et Epson n'arrivez pas à convenir d'un règlement au cours de la période de soixante (60) jours, vous pouvez alors démarrer la procédure d'arbitrage.
3. Retrait. Vous pouvez choisir de vous retirer (vous exclure) de la procédure d'arbitrage individuelle, exécutoire et finale, et de la renonciation aux procédures d'action collective et aux mesures représentatives mentionnées dans la présente entente en adressant une lettre à Epson America, Inc., à l'attention du : Legal Department, 3840 Kilroy Airport Way, Long Beach, CA 90806, U.S., dans les trente (30) jours suivant votre achat de produits et/ou services Epson, dans laquelle figurent i) votre nom, ii) votre adresse postale, et iii) votre demande d'être exclu de la procédure d'arbitrage finale, exécutoire et individuelle et de la renonciation aux procédures d'action collective et aux mesures représentatives figurant au présent article F. Dans le cas où vous choisissez de vous retirer en suivant la procédure décrite ci-dessus, toutes les autres modalités continuent de s'appliquer, y compris l'obligation de fournir un avis préalable à un différend.
4. Il n'y a ni juge ni jury lors d'un arbitrage et vos motifs d'appel sont limités, mais l'arbitre est habilité à accorder des dommages-intérêts et peut vous accorder les mêmes dommages-intérêts qu'un tribunal pourrait le faire, y compris un jugement de constatation ou une mesure injonctive. La décision de l'arbitrage pourra faire l'objet d'un jugement par tout tribunal compétent.
5. Nonobstant ce qui précède, vous pouvez intenter une action individuelle à la Cour des petites créances de votre État, province ou municipalité si l'action relève de la compétence de ce tribunal et qu'elle est en instance uniquement dans cette cour.

6. Nonobstant ce qui précède, chacune des deux parties aux présentes reconnaît en outre qu'elle peut intenter une poursuite en cour visant à interdire la violation ou toute autre utilisation abusive de ses marques de commerce, brevets, droits de propriété intellectuelle ou secrets commerciaux.
7. Toutes les actions doivent être intentées dans l'année (1 an) suivant la date d'expiration de la garantie.
8. Si l'une ou l'autre des dispositions du présent article F est déclarée inexécutoire, cette disposition sera retirée et le reste de la présente entente restera en vigueur. Ce qui précède ne s'applique pas à l'interdiction d'action collective ou de mesures représentatives. Par conséquent, si l'article 9 (ci-après) est déclaré inexécutoire, l'article 9 en entier (mais seulement l'article 9) deviendra nul et non avenu.
9. **Les deux parties aux présentes acceptent que les procédures de règlement des différends ne soient effectuées que sur une base individuelle et non dans le cadre d'une action collective, de groupe, ou de mesures représentatives.**
10. Le présent article F est régi par la Federal Arbitration Act.

G. Autres dispositions :

1. Autres droits que vous pourriez avoir : La présente garantie vous confère des droits précis, et vous pourriez avoir d'autres droits selon le territoire de compétence. Certains territoires n'autorisent pas les limitations quant à la durée d'une garantie implicite ni les exclusions ou limitations des dommages consécutifs ou indirects; les limitations ou exclusions indiquées précédemment pourraient ainsi ne pas être applicables.
2. Garanties au Canada : Au Canada, les garanties englobent les garanties et les conditions.
3. Lois applicables : À l'exception de ce qui est stipulé à l'article F en matière d'arbitrage, vous et Epson reconnaissez que les réclamations sont régies par les lois de l'État ou de la province où vous résidez.
4. Lieu : Dans l'éventualité d'un différend, à l'exception des réclamations qui font l'objet d'un arbitrage conformément aux dispositions de l'article F, vous et Epson reconnaissez la compétence des tribunaux de l'État ou de la province où vous résidez ou, s'il n'y en a pas, de ceux du comté de Los Angeles, en Californie (É.-U.).

Pour trouver le revendeur Epson autorisé le plus près de chez vous, visitez le site www.epson.ca (www.epson.com si vous habitez aux États-Unis).

Pour trouver le centre de service Epson le plus près de chez vous, visitez le site www.epson.ca/servicecenterlocator (ou www.epson.com/servicecenterlocator si vous habitez aux États-Unis).

Pour communiquer avec Epson Connection^{MS}, veuillez composer le 1 800 637-7661, le 905 709-3839 (au Canada) ou le 562 276-4394 (aux É.-U.), ou écrivez à Epson America, Inc., P.O. Box 93012, Long Beach, CA 90809-3012, USA.

EPSON est une marque déposée de Seiko Epson Corporation.

Epson Connection est une marque de service d'Epson America, Inc.

Avis général : Les autres noms de produit figurant dans le présent document ne sont cités qu'à des fins d'identification et peuvent être des marques de commerce de leurs propriétaires respectifs. Epson renonce à tous les droits associés à ces marques.



413943600

© 2020 Epson America, Inc., 2/20
CPD-58732
Printed in XXXXX
Pays d'impression : XXXXX